



REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Lot 1 : CREATION GRAPHIQUE D'UN DOCUMENT TYPE

« PASSEPORT / CARNET DE VOYAGES »

Lot 2 : CREATION ET FABRICATION DE TAMPONS ENCREURS BOIS

I – IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Syndicat mixte du PNR des Pyrénées Ariégeoises

Pôle d'activités – Ferme d'Icart

09240 MONTELS

Tél : 05.61.02.71.69

Fax : 05.61.02.80.23

Courriel : info@parc-pyrenees-ariegeoises.fr

II – LES INTERLOCUTEURS

La personne responsable du marché est Monsieur le Président André ROUCH.

III – MODE DE PASSATION CHOISI

Procédure adaptée.

IV – OBJET DU MARCHÉ

Lot 1 :

Création graphique et impression d'un document : Un livret vingt-quatre pages A6.

Lot 2 :

Création et fabrication des 12 tampons, diamètre : 3 pouces, soit 7,6cm.

V – SPECIFICATIONS ENVIRONNEMENTALES

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional souhaite intégrer des critères de respect de l'environnement dans toute réalisation.

Dans ce cadre, le prestataire s'engage à :

- Ne pas utiliser pour l'impression en offset des produits toxiques ou très toxiques définis comme tels par l'annexe I et II de l'arrêté modifié du 20 avril 1994 relatif à la déclaration, la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances (JO du 8 mai 1994).

- Sécuriser le stockage des produits et des déchets dangereux en utilisant des bacs de rétention ou des aménagements spécifiques.

- Les produits dangereux suivants doivent être traités dans des centres de traitement appropriés : solution de mouillage, révélateurs et fixateurs usagés, solvants de nettoyage usagés (chlorés et non chlorés), chiffons souillés, cartouche d'encre et toner, divers liquides et pâteux comme les encres, les colles, les vernis, les huiles

- L'impression se fera sur du papier recyclé ou blanchi sans chlore, et les documents ne seront pas mis sous film lors de la mise en carton chez l'imprimeur.

VI – REPONSE EN GROUPEMENT

Possibilité de répondre en groupement de plusieurs prestataires. L'offre doit contenir au minimum la raison sociale, les coordonnées et les références de chacun des membres du groupement.

VII – DELAIS DU PRESENT MARCHE

Selon le CCTP annexé

VIII – LIEU DE TRANSMISSION DES OFFRES

Syndicat mixte du PNR – Pôle d'activités – Ferme d'Icart - 09240 MONTELS

Tel : 05.61.02.71.69.

IX – DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES

La date limite de réception des offres est fixée **au mardi 9 mai 2017 à 15 heures, terme de rigueur.**

Les réponses seront transmises par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception.

L'enveloppe extérieure portera les mentions :

- MARCHE : Document de communication « INSISTER – PASSEPORT » (lot 1)
- MARCHE : Document de communication « TAMPONS » (lot 2)
- NE PAS OUVRIR AVANT LA SEANCE D'OUVERTURE DES PLIS

Les réceptions contre récépissé sont assurées du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures. Il appartient aux candidats de s'assurer auprès des transporteurs et entreprises de messagerie de la compatibilité de leurs heures de passages avec ces horaires. Aucune réclamation ne sera acceptée en cas d'incompatibilité.

X – MODALITES DE REGLEMENT

Le paiement se fera par mandat administratif sur réception de la facture et après livraison des documents.

XI – DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

60 jours à compter de la date limite de remise des offres.

XII – CRITERES DE JUGEMENT DES CANDIDATURES

Renseignements concernant la situation propre du prestataire selon le règlement de la consultation y compris les justificatifs énoncés au Code des Marchés DC1 et DC2.

XIII – CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères ci-dessous par ordre de priorité décroissant :

1. Valeur technique (dont prise en compte de l'environnement et du développement durable 0,1 ; références dans le type de document demandé: 0,2 ; délais de réalisation : 0,2). Coefficient : 0,5
2. Prix. Coefficient : 0,5

N.B : les candidats renseigneront obligatoirement l'annexe 1 (bordereau des prix). Toute offre ne comprenant pas cette annexe dûment complétée ne sera pas examinée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de rencontrer les trois prestataires qui proposent les meilleures offres afin de négocier.

XIV – CRITERES COMPLEMENTAIRES

Les offres devront être rédigées en langue française et en euros.

XV – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Isabelle Cambus i.cambus@parc-pyrenees-ariegeoises.fr

Syndicat mixte du PNR - Pôle d'activités - Ferme d'Icart - 09240 MONTELS
05.61.02.71.69